



D É C I S I O N

1 5 - 2 0 2 3

OBJET :

**Affaire PRO22-002 : Rénovation et amélioration
énergétique de la salle des Fêtes de Féternes
MAR23-010 - Lot n°10 : Traitement d'air
Avenant n°1**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FETERNES,

Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la notification du marché n°23-010, le 12 janvier 2023, à VENTIMECA CHABLAIS SA, pour un montant de 46 503,25 € HT,

Vu la demande d'avenant n°1 du titulaire datée du 25 avril 2023 s'agissant d'un changement de RIB.

DECIDE :

Article 1 :

L'avenant n°1 a été transmis au contrôle de légalité le 28 avril 2023 et notifié le même jour au titulaire du marché,

Les nouvelles références bancaires sont les suivantes :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03578	00020003133	56

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera exposé à l'affichage sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Féternes, le 30 mai 2023

Le Maire
Maxime JULLIARD

